



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 avril 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 Avril 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 4 Mai 1999

**Avance de trésorerie accordée en 1999 à l'Association pour le  
Regroupement et le Partage des Emplois Jeunes**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard  
NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie  
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre  
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT,  
M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Madeleine CHAIGNEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à M. Jacques VANDIER.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Janine LUCAS, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile  
MORISOT

DELIBERATION D99174

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 1999**

**Finances Ressources Financières**

**Avance de trésorerie accordée en 1999 à l'Association pour le  
Regroupement et le Partage des Emplois Jeunes**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'ASSOCIATION POUR LE REGROUPEMENT ET LE PARTAGE DES EMPLOIS JEUNES (A.R.P.E.J.), dont le siège est à l'Hôtel de Ville de Niort, a pour but exclusif et non lucratif de mettre à disposition de ses membres des Emplois Jeunes.

A ce jour, trois postes ont été conventionnés :

- un poste d'Animateur des archives affecté dans le service archives de la Ville de Niort à hauteur de 80 % du temps et dans celui du C.C.A.S. de Niort à hauteur de 20 % de son temps;
- un poste d'Agent de développement local affecté au Centre d'Etudes Urbaines de la Ville. Les missions concerneront la Ville pour 50 % du temps et la Communauté de Communes pour 50 % du temps restant;
- un poste d'Assistant au développement du commerce local affecté dans le service des affaires économiques de la Ville. Les missions concerneront la Ville pour 90 % du temps et la Communauté de Communes de Niort pour 10 % du temps restant.

Le versement de l'aide forfaitaire de l'Etat concernant le financement de ces postes est effectué par le C.N.A.S.E.A., organisme payeur, mais ne prend effet qu'après une période de trois mois. Pour pallier cette difficulté, l'A.R.P.E.J. sollicite auprès de la Ville, principale utilisatrice, une avance de trésorerie de 100.000 F (cent mille francs) remboursable au-delà de six mois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider que la Ville de NIORT accorde à l'ASSOCIATION POUR LE REGROUPEMENT ET LE PARTAGE DES EMPLOIS JEUNES une avance de trésorerie permettant la poursuite des mises à disposition d'emplois jeunes dans ses services.

Les caractéristiques de l'avance de trésorerie sont les suivantes :

- montant plafond : 100.000 F (cent mille francs)
- période de versement : versement unique en mai 1999
- date d'application : 1 mai 1999
- durée maximale : 6 mois
- remboursement par l'A.R.P.E.J. : au plus tard le 1 novembre 1999

- décider d'inscrire au budget 1999 les crédits nécessaires,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à passer avec l'ASSOCIATION POUR LE REGROUPEMENT ET LE PARTAGE DES EMPLOIS JEUNES, dont le texte est annexé à la présente délibération.

*(M. Alain BAUDIN, Président de l'A.R.P.E.J., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)